

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 9 février 2017

Grève des juristes de l'État : la Chambre des notaires appelle les parties à la recherche d'un consensus

La Chambre des notaires exhorte le gouvernement du Québec et les avocats et notaires de l'État à négocier rapidement une entente pour mettre fin à ce conflit de travail qui perdure.

La Chambre des notaires est préoccupée par l'impact de ce conflit sur l'accès à la justice. La grève des 1 100 avocats et notaires de l'État québécois en est à sa 16^e semaine. Cette grève qui s'éternise affecte le bon fonctionnement d'un État de droit. À la clé, ce sont tous les Québécois qui en subissent les conséquences. Pensons notamment aux retards législatifs et réglementaires ainsi qu'aux causes concernant des personnes vulnérables retardées par l'absence des juristes au Curateur public. Il est plus que temps, au nom de la protection du public, que les deux parties trouvent un consensus juste et équitable pour tous.

Afin d'aider au dénouement du conflit, la Chambre des notaires offre son soutien et son expertise en étant prête à participer, dans les limites de ses responsabilités, à un comité indépendant formé dans le but de trouver un terrain d'entente entre les parties impliquées. À titre de juriste de l'entente, un notaire nommé par la Chambre pourrait ainsi travailler conjointement avec un représentant syndical, un représentant du gouvernement et un avocat désigné par le Barreau.

Ainsi, une solution négociée pourrait être trouvée, et ce, à la satisfaction des parties et surtout dans l'intérêt de la population québécoise.

À propos de la Chambre des notaires du Québec

La Chambre des notaires du Québec est l'ordre professionnel regroupant plus de 3 900 notaires. Elle a pour mission principale d'assurer la protection du public qui recourt aux services de ses membres.

-30-

Source :
Marie Lefebvre
Directrice service aux clientèles et communications
514-879-1793, poste 5912 / marie.lefebvre@cng.org